

Zitiervorschlag: Anonym [Jean Rousset de Missy / Nicolas de Guedeville] (Hrsg.): "N°. XXXII.", in: *Le Censeur ou Caractères des Mœurs de la Haye*, Vol.1\032 (1715 [1714]), S. 249-256, ediert in: Ertler, Klaus-Dieter / Hobisch, Elisabeth (Hrsg.): Die "Spectators" im internationalen Kontext. Digitale Edition, Graz 2011-2019, hdl.handle.net/11471/513.20.4018

N°. XXXII.

Le Lundi 15. d'Octobre 1714.

JE me trouvai il y a quelques jours dans une assez nombreuse *Assemblée*, où j'eus le plaisir de jouir de tous les avantages que je pouvois retirer d'être inconnuë, on y parloit de moi, il n'importe en quels termes. Une Dame voulant tirer avantage de ce que j'ai dit dans un de mes Discours contre l'usage presque universellement reçu entre les Hommes, de parler mal du Sexe ; ceci donna occasion à plusieurs reparties délicates qui portèrent la conversation sur le *Cocüage*. On examina une question fort délicate, & qui n'est pas moins embarrassante, « si c'est avec droit qu'on rejette sur les Maris l'infamie des Actions des Femmes qui sacrifient leur pudeur à leur plaisir. » La matière ne fut pas approfondie sans que quelqu'un ne proposât d'en écrire au Censeur, je promis de mettre aussi la main à la plume ; & comme nous nous sommes communiqué nos Lettres, j'y portai aussi la mienne, & je les reçûs toutes le lendemain matin. C'est du résultat de cette Conversation que je vais composer ce Discours, auquel je joindrai quelques-unes de ces Lettres.

Un Philosophe Anglois, l'un de ceux qui a le mieux pensé sur les fautes que les Hommes font dans leurs jugemens & dans toute leur conduite ; en un mot, le célèbre Locke dit, *que nous n'errons que par préjugez, & que des suppositions fausses ou douteuses, qu'on reçoit comme maximes incontestables, retiennent dans les ténèbres de l'erreur tous ceux qui s'y appuyent & qui fondent là-dessus leurs raisonnemens*. La solidité de cette réflexion est apuïée sur l'expérience de tous les jours, & rien ne peut la mieux mettre dans tout son jour que l'opinion que les hommes ont du point d'honneur en général, & de l'infidélité d'une Femme, par raport à son Mari. Car contre l'opinion généralement reçûë & fermement établie, je crois qu'un Homme qui examine les choses sur la règle du bon sens, peut soutenir que le *Cocüage* est une chose purement imaginaire, & qu'il y a peu de choses qui puissent moins deshonorer un Homme que les infidélitez de sa Femme, suposant qu'il ne soit pas de ceux qui le savent & le souffrent ; qu'on pense à cette restriction : En éfêt, n'est-il pas certain que ce qui est hors de nous & de notre puissance ne nous touche point, qu'on applique cette maxime à la chose agitée ; car n'est-il pas impossible au plus sage des hommes, de l'aveu de tout le monde, de mettre un frein à la lubricité d'une Femme impudique : qui est-ce qui est tenu à l'impossible ? Entassons principe sur principe, puis qu'il s'agit de combatre un des *préjugez* le plus général. Me niera-t-on qu'une action vicieuse doit être imputée à son Auteur. En sera-t-il donc autrement de la *honte* & du *deshonneur* qui la suit ? Et n'est-il pas aussi absurde de les faire rejaillir sur celui qui n'y a pas contribué, que de faire part de la gloire qui acompagne une action vertueuse à celui qui, non seulement n'y a rien mis du sien, mais qui même y a résisté autant qu'il a pû.

L'opinion, que je combats, est même en tous sens contraire aux Loix de l'équité qui veulent, *qu'un Contract fait en secret, & sans y avoir appelé toutes les Parties qui y ont intérêt, ne leur peut préjudicier*. La conséquence est bien naturelle : les Femmes n'appellent pas leur *Maris* dans ces honteuses collusions, donc elles n'y peuvent rien commettre à leur préjudice. J'ajûterai à tant de preuves une considération qui confirme que ce que nous pensons sur ce sujet n'est qu'*Opinion* & prévention ; c'est qu'il y a des Peuples entiers qui n'en jugent pas comme nous ; si nous en croïons les Relations des Voïageurs, les *Abissins* ne trouvent pas mauvais que leurs *Prêtres* couchent avec leurs Femmes la première nuit de leur Nôces, pour attirer la bénédiction du Ciel sur leurs futurs Enfants : quelques Peuples des Indes regardent comme un *honneur* qu'un Etranger paie d'un *Eléphant* les faveurs de leurs Femmes : combien n'y en a-t-il pas qui les vendent bien plus cher ? Enfin, si nous en croïons l'Histoire ; les *Romains* étoient peu scrupuleux sur l'article, & ils s'embarassoient si peu de ce que faisoient leurs Femmes en leur absence, qu'en revenant de quelque Voïage, ils avoient coûtume de les en envoïer avertir, pour s'éviter seulement le déplaisir de

les surprendre ; car il ne faut pas croire que les Matrones de Rome ancienne étoient toutes des *Lucrées* non plus que celles de Rome moderne, témoin ce qu'en dit Horace.

*Nos Filles de séduire aprennent l'Art funeste,
D'une étude lascive elles font leurs plaisirs,
Et leur cœur corrompu se prépare à l'inceste,
Long tems avant que l'âge ait meuri leurs desirs.
L'Himen n'en fera point des Epouses fidèles,
Les Plaisirs trop permis ne sont pas assez doux,
Elles vont prodiguer leurs faveurs criminelles,
Sans craindre ni le jour, ni les yeux d'un Epoux.
De sa Femme souvent complice mercenaire,
Un Mari sert lui-même un coupable desir,
Son silence la livre aux vœux d'un adultère,
Prodigue enchérisseur d'un infame plaisir.*

A-t-on donc moins estimé Pompée, César, Auguste, Lucullus, Caton, quoi qu'ils aient eu des Femmes d'une vertu fort déchirée ?

Concluons de tout ceci, avec un Auteur Moderne, qu'il faut que les *Maris* soient plus malheureux que les autres Hommes, puis qu'on les *deshonore*, sans avoir seulement de mauvaises raisons pour les *deshonorer*. Je ne desavouërai pas cependant, qu'il y a des Hommes qui méritent d'être couverts d'infamie pour les sotises de leurs Femmes ; tel est Cornelion qui reçoit chez lui un *Ami* qui arive des Païs étrangers : Vous êtes nouveau dans cette Ville, lui dit Cornelion, vous y avez peu ou point de connoissance ; vous pouvez passer ici une après-dînée avec agrément ; quand vous voudrez vous desennuier ; Mademoiselle, (en montrant une jolie *Blonde*) ne contribuëra pas peu à vous faire passer le tems agréablement : L'*Ami* revient ; la Partie n'étoit pas à rejeter : on jouë, on collationne, on boit, Cornelion disparoît, la *Blonde* reste avec l'*Ami*, à qui elle fait les avances, l'*Ami*, que le vin avoit mis de bonne humeur, pousse sa pointe, & les Parties recommencent souvent. Un jour l'*Ami* voiant passer la *Blonde* devant l'endroit où il étoit logé, s'informe qui elle est : avec quelle surprise n'apprend-il pas qu'il a violé les droits de l'hospitalité ; mais étoit-il le seul *Ami* ou Etranger que Cornelion traitoit ainsi, & qu'il métoit aux prises avec sa *Blonde Epouse*. C'est un Homme de ce caractère qu'il faut rendre responsable du *deshonneur* de son *Epouse*, qu'il a peut-être jetté lui-même dans le crime, on peut dire la même chose de celui dont il est parlé dans la Lettre suivante.

« Je ne doute pas, *Monsieur le Censeur*, que vous n'aïez reçû plusieurs Lettres sur la matière qui fait le sujet de celle ci incluse, qui m'est tombée par hasard entre les mains il y a environ deux mois.

VOISIN,

C'est envain que vous me donnez des avis qui ne m'apprennent rien de nouveau. Dix ans de Mariage m'ont assez instruit de la conduite de mon *Epouse* à laquelle je ne veux pas trouver à redire. Que les Allans & les Venans se scandalisent tant qu'ils voudront des fréquentes visites du Chevalier de L * * & de trois ou quatre autres ! Si je veux qu'ils voient ma *Femme*, qu'a-t-on à en dire ? Ma *Femme* est un bien qui m'appartient : j'en peux faire part à qui bon me semble, ceci n'est-il pas dans les règles du Droit ? Ma Clorine a des charmes, ne doivent-ils être que pour moi ? Est-il juste qu'une belle Personne n'appartienne qu'à un seul Homme, & qu'elle soit perduë pour le reste de l'Univers ?

¹ De la Motte, imité de la 6. Ode du 3. livre d'Horace.

. . . . *Trahit sua quemque voluptas,*
Hic Nuptiarum insanit amoribus, hic Meretricum.

Le Chevalier de L * * est du nombre des premiers, si tous les Maris étoient aussi sévères qu'un Espagnol jaloux, un aussi honnête Homme seroit obligé de faire trêves avec les plaisirs de l'Amour. Mais que direz-vous quand je vous déclarerai que j'y trouve mon profit, & de l'honneur. S'il est permis de mettre son bien en intérêt, ma *Femme* fait partie de mon Bien, & ma condescendance me fait des Amis, des Patrons, & des Chalans de ceux de ma *Femme*. Et pour l'honneur, me disputerez-vous que personne ne peut m'en faire davantage que les *Amans* de ma *Femme*, puis que l'estime qu'ils font d'un Bien dont j'ai la propriété, marque mon bon goût dans le choix que j'en ai fait, & qu'il est de mon *honneur* qu'ils connoissent par eux-mêmes toute l'étenduë de mes plaisirs. Au reste, croïez-moi, *Voisin*, s'il y a du *deshonneur*, c'est sur le comte des *Amans*, car les démarches qu'ils font pour enlever le Bien d'un autre, prouvent que ce Bien-là leur manque pour être heureux. Quoi qu'il en soit, souvenez-vous du Proverbe, *entre le bois & l'écorce il ne faut pas mettre le doigt* ; gouvernez votre *Epouse* à votre manière, j'en suis content ; mais permétez-moi de trouver bon que la mienne soit à tout le monde. »

J. P. K.

A la Haye,
Chez Henri Scheurleer.
Et à Amsterdam chez Jean Wolters.